

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Le 22 mars 2021 à 17 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	A
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	A
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
AMELINE	Sylvie	P	LEGRAVEREND	Alain	P
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOIN	Sandra	Procuration à J. HENNEQUIN	JULIEN	Jean-Marc	Procuration à D. LEBRETON
MASTELLOTTO	Laurent	P	PIGASSE	Nicolas	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	BOUYER- MAUPAS	Isabelle	P
GUILLOTTE	Hubert	P	CAVELLEC	Didier	P
DANGUY	Patrick	Secrétaire de Séance	LEBRETON	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P	LARSONNEUR- MOREL	Dominique	P
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Aucune observation.

Le compte-rendu est ADOPTE à l'unanimité.

N° 1 – DEVELOPPEMENT DURABLE

CONVENTION AVEC L'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française)

Lors de la réunion de la Commission Développement Durable du 9 février 2021, a été présenté le label APICITE, label national pour les collectivités qui s'engagent pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Ce label est accordé pour 2 ans reconductibles.

Plusieurs démarches sont valorisables dans le cadre d'une potentielle candidature à ce label, dont certaines sont déjà engagées (Convention avec le FDGDON pour lutter contre les frelons asiatiques, suppression de l'usage des produits phytosanitaires, protection des haies dans le PLU, projet de jardins familiaux...).

Dans cet objectif, il est proposé de mettre en place un partenariat avec l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) qui permettrait l'installation d'un rucher sur la commune et leur valorisation par plusieurs actions de communication, événements, visites, initiatives...).

Ce partenariat engage la Commune à une participation financière de 4 800 € par an, pendant 3 ans.

La Commission Développement Durable a donné un avis favorable cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Mme LARSONNEUR-MOREL regrette de découvrir ce sujet au moment de le voter. Il lui semble impossible d'autoriser M. le Maire à signer la convention sans même connaître le lieu qui sera retenu pour l'installation du rucher.

Mme BESSIN explique que la Commission a l'idée de les installer sur un terrain privé.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Rien n'est en décidé et cela sera validé avec l'UNAF.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. CAVELLEC et Mme LARSONNEUR-MOREL),

VALIDE cette proposition,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.

N° 2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget Principal

M. MASTELLOTTO fait une présentation générale du Compte Administratif 2020 qui présente un excédent cumulé de 908 730,77 € en fonctionnement, et de 2 144 054,12 € en investissement.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal APPROUVE le Compte Administratif à l'unanimité.

Budget Campings

Le Compte Administratif 2020 des Campings présente un excédent cumulé d'exploitation de 288,41 €, et un excédent cumulé d'investissement de 147 937,67 €.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité le Compte Administratif 2020 des campings.

Budget Assainissement

Le Compte Administratif 2020 du service Assainissement présente un excédent cumulé de 1 030 077,95 € en exploitation et un excédent cumulé d'investissement de 370 669,02 €.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2020 du service Assainissement.

Budget Caveaux

Le Budget Caveaux présente un excédent cumulé d'exploitation de 17 788,00 € et un déficit cumulé d'investissement de 13 409,88 €.

M. le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2020 des Caveaux.

N° 3 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le Compte de Gestion 2020 du Receveur, en parfaite concordance avec le Compte Administratif.

Budget Campings

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le Compte de Gestion 2020 du Receveur pour le Budget Campings, en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le Compte de Gestion 2020 du Receveur, en parfaite concordance avec le Compte Administratif du Service Assainissement.

Budget Caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le Compte de Gestion 2020 du Receveur, en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté.

N° 4 – FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Principal

Constatant le résultat du Compte Administratif 2020,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé : **908 730,77 €** affecté au compte 1068.

Budget Camping

Considérant le résultat du Compte Administratif 2020 du camping, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **288,41 €** en section de fonctionnement.

Budget Assainissement

Considérant le résultat du Compte Administratif 2020 de l'Assainissement, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement, pour un montant de **1 060 077,95 €** en section de fonctionnement.

Budget Caveaux

Considérant le résultat du Compte Administratif 2020 des Caveaux, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement, pour un montant de **17 788,00 €** en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE les affectations de résultats proposés.

M. le Maire remercie M. MASTELLOTTO et le félicite pour le travail accompli. Il remercie également le service administratif pour leur engagement et leur sérieux. « Je me réjouis d'avoir une équipe efficace et en qui j'ai toute confiance ».

N° 5 – PERSONNEL

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Manche.

Ce contrat est actuellement souscrit auprès du Cabinet GRAS SAVOYE/GROUPAMA CENTRE MANCHE et arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche lance, au cours du 1^{er} semestre 2021, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat à adhésion facultative à effet du 1^{er} janvier 2022.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

A cette fin, il est proposé d'autoriser le Centre de Gestion à mettre en œuvre, pour notre compte, les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce marché.

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Manche, les conditions obtenues ne nous convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS AFFILIES A LA CRNACL

- Décès
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, adoption et paternité, maladie ou accident non professionnel

AGENTS NON AFFILIES A LA CRNACL OU AGENTS NON TITULAIRES

- Accidents du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, adoption, paternité, maladie ou accident non professionnel

DUREE DU CONTRAT : 4 ANS à effet du 1^{er} Janvier 2022

REGIME DU CONTRAT : Capitalisation

Le groupe de travail du Personnel a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

N° 6 – PERSONNEL

VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois suivant, à compter du 1^{er} avril 2021.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Tableau des effectifs commune d'Agon-coutainville	TOTAL	Temps complet	Temps non complet
Année 2020-2021			
Mairie			
catégorie C			
service administratif			
Adjoint administratif	2	1	1
Adjoint administratif ppl 1ère classe	2	2	
Adjoint administratif ppl 2ème classe	1	1	
CONTRAT PEC	2		2
service police municipale			
Garde champêtre chef	1	1	
service animation et culturel			
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	1	1	
service technique			
Adjoint technique	8	4	4
Adjoint technique ppl 2ème classe	7	6	1
catégorie B			
Assistant de conservation	1	1	
Rédacteur ppal 2ème classe	1	1	
Technicien ppal 2ème classe	1	1	
catégorie A			
Attaché principal	1	1	
camping			
catégorie C			
Adjoint technique	2	2	
TOTAL	30	22	8

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le tableau des effectifs présenté.

N° 7 – PERSONNEL
RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Comme chaque année, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires pour assurer le fonctionnement des services pendant la saison touristique, notamment pour les Campings, le Service Animation et les Services Techniques.

- Mme JUHEL-LEBRETON rappelle que le groupe de travail a émis l'idée de recruter un Agent de Sécurité de la Voie Publique. Elle demande si on a avancé sur ce dossier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

- M. le Maire et Mme BESSIN confirment qu'ils étudient cette possibilité. Des contacts ont été pris et des solutions sont en cours d'études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

N° 8 – PERSONNEL
RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel occasionnel en cas d'urgence, de surcroît temporaire de travail ou de remplacement de personnel titulaire absent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

N° 9 – PERSONNEL
CREATION D'UN POSTE

M. le Maire explique que le fonctionnement des locaux communs de la Résidence Andrée CHALLE nécessite l'intervention d'un agent communal, pour l'entretien et l'accueil des résidents pour des activités d'animation.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent :

Temps de travail actuel : 20,5 h hebdomadaires

Temps de travail proposé : 32 h hebdomadaires

L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10 % du temps de travail initial, la réglementation oblige à créer un nouveau poste.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet, sur la base de 32 h / 35 h, à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

N° 10 – CCAS
DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 8 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné Mme Claudine GAUTIER pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Suite à la démission de Mme GAUTIER, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour la remplacer dans cette fonction.

M. le Maire demande s'il y a des candidats à ce poste.

Mme HENNEQUIN se déclare candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme HENNEQUIN pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites de M. PIGASSE

Concernant le refus de M. le Maire de voir s'installer un « food-truck » sur la place de l'Ecole de Voile

M. le Maire explique que son refus a été motivé par les problèmes de stationnement et de sécurité, liés aux conflits d'usages entre l'Ecole de Voile, les mises à l'eau des plaisanciers, les professionnels, les touristes qui fréquentent la plage, etc...

Il propose de réétudier cette demande, avec la collaboration des services de gendarmerie et de sécurité.

Concernant le plan de circulation et l'information du public

M. le Maire rappelle que le sujet a été largement abordé en Conseil Municipal, relayé par la presse locale.

Il confirme que le plan global, y compris les pistes cyclables, sera mis en service pour les vacances de printemps, et que le plan de circulation n'a pas fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal, puisque cela relève de la police du Maire.

Concernant le montant des dépenses de réensablement depuis le début du mandat précédent

M. le Maire explique à M. PIGASSE qu'il n'est pas question de revenir sur les travaux du mandat précédent. Néanmoins, les comptes sont publics et les comptes-rendus du Conseil Municipal également. M. PIGASSE pourra donc obtenir ces renseignements facilement.

Pour 2020 et 2021, M. le Maire informe le Conseil Municipal que trois opérations de réensablement ont été réalisées :

2020 : 1 000 m³ à la Poulette pour 9 300 €
1 000 m³ à l'Ecole de Voile pour 9 300 €

2021 : 4 500 m³ à l'Ecole de Voile pour 26 730 €

Ces travaux sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 80 %, 13 % étant pris en charge par la C.M.B.

Concernant le recul du cordon dunaire

M. le Maire explique que la dune a reculé de 50 à 60 m à l'Ecole de Voile.

Concernant la Poulette, le trait de côte reste stable depuis l'installation des pieux.

Question écrite de M. GERMAIN

Concernant la programmation des travaux de voirie

M. le Maire explique que Mme AMELINE, chargée des travaux, a établi un programme de voirie pluriannuel :

- 1- Rue de la Basse Eau
Rue Gaillard d'Avant
Rue de la Grosse Ronde
- 2- Rue d'Artimon
Rue du Grand large
Charrière du Val
- 3- Rue du Castel
- 4- Charrière du Commerce
Charrière de la Haule

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

- M. GERMAIN souhaiterait que ce programme soit rendu public pour que la population en soit informée.
- M. CAVELLEC rappelle que ce programme est celui de Mme AMELINE mais qu'il n'a pas été validé par la Commission des travaux. Il souhaite que cela soit revu.
- M. le Maire confirme qu'il y a plusieurs incompréhensions concernant la voirie. Cela l'a amené à réunir les commissions concernées pour faire une mise au point.
- M. CAVELLEC confirme qu'il est urgent de mettre au point le fonctionnement de la Commission Travaux.

COVID 19

Mme LE THIMONNIER a fait un récapitulatif des dispositions du décret du 17 février 2021 concernant les activités associatives et l'accès aux espaces publics. Elle fait une présentation synthétique des autorisations et interdictions édictées par le décret.

Banque Alimentaire

Mme HENNEQUIN fait appel à des bénévoles pour la collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu les 9 et 10 avril 2021 au supermarché Carrefour.

RD 44

M. CAVELLEC remercie M. le Maire et M. LEMESLE d'avoir mis à jour les informations du site Internet concernant la circulation de la RD 44. Il a pris note que la circulation restera interdite pendant toute la durée du chantier.

Il évoque la dégradation du réseau des voiries de déviation, notamment rue Jean Dauvin, rue du Sémaphore, Charrière du Commerce, qui devront être réhabilitées.

- M. LEMESLE précise que c'est au titre de la sécurité du chantier que la circulation restera déviée jusqu'à la fin des travaux.
Les automobilistes qui emprunteront la RD 44 resteront responsables en cas d'incident.
- M. GERMAIN suggère que les panneaux signalant la mise en place des STOPS sur la RD 44 soient installés plus en amont pour une meilleure compréhension de la signalisation. Il demande par ailleurs que les panneaux publicitaires d'entreprise soient retirés.

Rue Lechanteur

M. GUILLOTTE informe le Conseil Municipal que les travaux de réseau pluvial de la rue Lechanteur seront réalisés à compter du 25 avril 2021. Suivront les travaux de reprise de l'enrobé.

Ces travaux ont été programmés pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber la circulation liée au groupe scolaire.

Il demande qu'on envisage sur ce tronçon de voie la mise en place d'un sens prioritaire.

Vaccination

M. LEGRAVEREND demande si M. le Maire a eu une réponse du Préfet concernant un éventuel centre de vaccination.

- M. le Maire confirme qu'il n'est pas possible, selon les directives de M. le Préfet d'installer un centre de vaccination localement. Actuellement, les centres sont créés par tranche de 100 000 habitants.
Toutefois, un système de réservation auprès du Centre de Coutances a été mis en place avec la mairie. Tous les habitants de + 75 ans ont été avisés par courrier de cette possibilité et plus d'une centaine de personnes a déjà été vaccinée.
Le véhicule du CCAS permet d'accompagner les personnes isolées et sans mobilité, avec la participation de 2 bénévoles.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

- Mme LAINE évoque la situation des jeunes dans ce contexte sanitaire difficile. Actuellement, beaucoup de jeunes sont en grande détresse psychologique et financière. Elle propose que la mairie réfléchisse à des actions en faveur des jeunes de 18 – 25 ans.
- M. le Maire propose qu'une réflexion s'engage, en collaboration avec la C.M.B. et les acteurs locaux.
- Mme LAINE suggère d'organiser des évènements ciblés sur cette tranche d'âge.
- Mme BESSIN explique que le programme culturel vise cette tranche d'âge, avec des animations et concerts sur la Place de Gaulle pendant tout l'été.
- Mme LAINE trouve que la Place de Gaulle n'est pas forcément le meilleur endroit pour une jauge de spectateurs satisfaisante.
- Mme LE THIMONNIER propose d'ouvrir certains espaces publics aux jeunes étudiants pour créer des points de rencontre, d'échanges, éventuellement de co-working.

Mme BOUYER-MAUPAS, Mme LARSONNEUR-MOREL, Mme LAINE, Mme LE THIMONNIER et Mme HENNEQUIN proposent de se réunir pour réfléchir aux actions à mener.

M. le Maire les remercie.

Circulation

- Mme LARSONNEUR-MOREL demande que des démarches soient faites pour que les GPS soient à jour, notamment sur les limitations de vitesse.
- M. le Maire lui confirme que c'est prévu avec le policier municipal.
- Mme HENNEQUIN a constaté que la rue des Hirondelles est en très mauvais état ; elle demande s'il est possible de faire quelque chose, bien qu'il s'agisse d'une voie privée.
- M. GUILLOTTE rappelle que les travaux d'entretien des voies privées sont à la charge des riverains et qu'il n'est pas possible d'intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Pour extrait conforme, le 26 mars 2021

Le Secrétaire de Séance,
Patrick DANGUY

Le Maire,
Christian DUTERTRE



